

**Presse**

Kim De Raedt

Téléphone: +32 56 76 70 16

[kim.deraedt@bekaert.com](mailto:kim.deraedt@bekaert.com)**Investisseurs**

Guy Marks

Téléphone: +32 56 76 74 73

[guy.marks@bekaert.com](mailto:guy.marks@bekaert.com)[bekaert.com](http://bekaert.com)**Communiqué de presse**

Informations réglementées

Le 26 juin 2024 · 17h45 CET

# Correction du communiqué de presse “Bekaert met en oeuvre un contrat de liquidités avec Kepler Cheuvreux” du 25 juin 2024

*Le cours de clôture moyen a été corrigé.*

Bekaert annonce qu'elle a conclu aujourd'hui un accord de liquidités avec Kepler Cheuvreux concernant ses actions ordinaires admises à la négociation sur Euronext Brussels (ISIN Code BE0974258874). Ce contrat prévoit l'achat et la vente par Kepler Cheuvreux d'actions Bekaert sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, dans le but de soutenir la liquidité des actions de Bekaert.

Kepler Cheuvreux agira au nom et pour le compte de Bekaert dans le cadre d'un mandat discrétionnaire, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Bekaert du 13 mai 2020. Le programme de liquidités débutera le 1 juillet 2024 pour une période de 12 mois renouvelables. Pour mettre en oeuvre le programme, Bekaert met 3,5 millions d'euros à la disposition de Kepler Cheuvreux.

Conformément aux conditions prévues par cette Assemblée Générale Extraordinaire (i) le nombre total d'actions propres détenues par Bekaert en vertu de cette autorisation ne dépassera jamais vingt pour cent du nombre total d'actions Bekaert en circulation et (ii) les acquisitions des actions doivent être effectuées à un prix compris entre un euro et trente pour cent au-dessus de la moyenne arithmétique du cours de clôture de l'action Bekaert au cours des trente derniers jours de bourse précédant la résolution du Conseil d'Administration mettant en oeuvre l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (lequel cours de clôture moyen était de 46,26 € par action).

Des rapports hebdomadaires seront fournis sur les transactions par le biais de communiqués de presse publiés sur le site web de Bekaert: <https://www.bekaert.com/en/about-us/news-room/regulated-information>.

**Profil**

L'ambition de Bekaert est d'être le partenaire privilégié pour définir la façon dont nous vivons et nous déplaçons, toujours d'une manière sûre, intelligente et durable. Leader mondial sur nos marchés et leader technologique dans la science des matériaux appliquée à la transformation du fil d'acier et aux technologies de revêtement, Bekaert ([bekaert.com](http://bekaert.com)) utilise également son expertise au-delà du domaine de l'acier pour créer des solutions nouvelles avec des matériaux et des services innovants au service de marchés tels la nouvelle mobilité, la construction à faible émission de carbone et l'énergie verte. Fondée en 1880, avec son siège social en Belgique, Bekaert (Euronext Brussels, BEKB) est une entreprise globale dont les 24 000 collaborateurs dans le monde ont généré ensemble un chiffre d'affaires global de € 5,3 milliards en 2023.

**Disclaimer**

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de

presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexactes publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.